



Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le Conseil municipal, à une séance tenue le 2 décembre 2019, a adopté le projet de règlement suivant :
 - **#19-765** modifiant le règlement de lotissement (règlement n° 15-675) en retranchant la zone H3-131 de l'article 30 et en modifiant le taux pour fins de parcs et de terrains de jeux;
- **Qu'une** assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2019 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- **Que** le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité située au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- **Que** le projet de règlement #19-765 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition s'applique à la zone H3-131.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
18 décembre 2019

Avis numéro : 2019-72



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

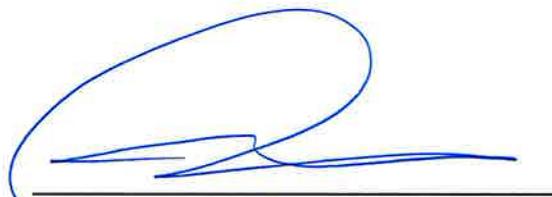
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 18 décembre 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 18 décembre 2019.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier